



MUNICIPALITÉ DE BERRY

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ABITIBI
MUNICIPALITÉ DE BERRY

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BERRY CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, greffière trésorière de la susdite Municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Berry a adopté, lors de la séance tenue le 2 décembre 2025, une résolution par laquelle est établie le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

QUE les jours et l'heure de chacune des séances ordinaires sont fixées comme suit;

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Mardi 13 janvier	19h30	Mardi 7 juillet	19h30
Mardi 3 février	19h30	Mardi 4 août	19h30
Mardi 3 mars	19h30	Mardi 1 ^{er} septembre	19h30
Mardi 7 avril	19h30	Mardi 6 octobre	19h30
Mardi 5 mai	19h30	Mardi 3 novembre	19h30
Mardi 2 juin	19h30	Mardi 1 ^{er} décembre	19h30

Donné à Berry ce 3^e jour de décembre 2025

Marie-Ève Strzelec DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420 du code municipal)

Je, soussignée, Marie-Ève Strzelec, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Berry résidant à Berry certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en respectant les modalités de publication prévue au règlement #175 de la municipalité. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3^e jour de décembre 2025.

Marie-Ève Strzelec DMA
Directrice générale et greffière-trésorière